BIJOUX FIX
Vérifier la marque « Fix » en toutes lettres sur chaque bijou 85736

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, 24 mai :

Soleil : lever : 4 h. 11 ; coucher : 7 h. 43.
Aujourd'hui, pleine lune.
Aujourd'hui : Ste-Angèle ; demain : St-Urbain.
Congrès annuel de la Fédération du Nord des Syndicats des Débitants de boissons ; séances à 9 h., 2 h. et 8 h.

Horrible mort d'un enfant causée par la rage

Un chien mord trois personnes rue de la Paix. - Blessures bénignes ; mais, deux mois plus tard, la rage se déclare soudainement, emportant, en 48 heures, l'une des petites victimes, au milieu de crises terribles

Un événement douloureux et terrible à la fois, vient de jeter le plus vif émoi dans le quartier du « Gros Saule », où un jeune garçon, légèrement mordu il y a quelque temps par un petit chien qu'on ne savait pas enragé, fut pris soudainement d'une fièvre ardente, et, après quatre jours de maladie seulement, dont deux marqués par une extrême agitation nerveuse, emporté au milieu d'une crise terrifiante d'hydrophobie.

En jouant avec un chien, trois personnes sont mordues légèrement

Il y a environ deux mois, une fillette de dix ans, la petite Marie-Louise Blieck, dont le père, M. Julien Blieck, est plombier au service de M. Carpentier, rue du Moulin, et la mère tient un commerce de légumes rue de la Paix, 48, se promenait devant son habitation, tenant en laisse une petite chienne noire, appelée « Mirza ». L'animal n'avait jusque-là présenté aucun symptôme inquiétant ; on le trouvait néanmoins méchant, et bien qu'il n'eut blessé personne à la maison, il se jetait facilement sur les gens qui l'approchaient.

Vint à passer un jeune écolier de l'école de la rue Ternaux, Eugène Delcroix, onze ans, domicilié rue de la Paix, 45, et dont le père, M. Alphonse Delcroix, travaille comme soigneur de cardes au tissage de MM. Lemaire et Richardson, près du pont de l'Union. Malgré les observations de la fillette, le petit garçon se baissa pour caresser l'animal, mais ce dernier lui sauta à la figure, et d'un coup de dent, lui fit une simple égratignure sous l'œil gauche. Le petit Eugène, sans nul souci, rentra chez lui, lava sa légère blessure, et personne n'accorda d'importance à cet incident. Dans l'après-midi, une voisine de la marchande de légumes, Mme Virginie Headerweirt, 56 ans, dont le mari, M. Jean Soete, est domestique à la distillerie du Sartel, alla voir la chienne à sa niche, dans la cour. Elle commit l'imprudence de s'approcher trop près, et l'animal, pris d'un mouvement de colère subit, la saisit également à la face et la blessa superficiellement. Enfin, le lendemain, ce fut le tour d'un petit garçon de cinq ans, fils d'un agent de police du quartier.

Ayant rencontré la petite Marie-Louise Blieck, qui promenait toujours son chien, il voulut lui aussi le caresser malgré la défense de l'enfant, et fut mordu à la joue gauche.

On n'attacha pas plus d'importance à ce nouvel incident, mais survint un peu plus tard l'agent de police en question, qui menaça la commerçante d'un procès-verbal et lui donna ordre de porter son chien chez le vétérinaire M. Leplat.

Mais, un quart d'heure plus tard, et ici nous laissons la parole à Mme Blieck, le même agent revint et après être allé examiner la chienne à sa niche, déclara à la marchande qu'on avait sans doute exagéré et que « Mirza » ne lui paraissait nullement suspecte. L'agent déclara alors qu'il ne lui paraissait plus nécessaire de porter le chien chez le vétérinaire. Mme Blieck, s'en rapportant à ce qu'on lui avait dit, garda sa bête sans la faire examiner. Deux jours plus tard, apprenant que la charrette à chiens passait dans le quartier, pour éviter de nouveaux ennuis, elle livra la petite « Mirza » aux chasseurs. La chienne fut ainsi dans la suite tuée à l'Abattoir, sans avoir été examinée par le vétérinaire.

Deux mois après, des symptômes alarmants se produisent

Huit ou neuf semaines s'étaient écoulées depuis ce temps, et personne ne songeait plus aux petites blessures qu'avait faites « Mirza », quand un beau jour, la période d'incubation de la rage avant atteint le délai normal, les premiers symptômes de la maladie se déclarèrent. Le jeudi 19 mai, dans l'après-midi, le petit Eugène, qui était de nature délicate, apparut mélancolique, triste et déprimé et se plaignit à ses parents de maux de gorge et de douleurs de la tête. Ses souffrances allèrent en augmentant. Une insomnie persistante le tint éveillé toute la nuit, puis le lendemain il se montra angoissé, très impressionnable, et manifestant une sensibilité extrême aux bruits, à la lumière, à la moindre odeur, etc. Il fut pris d'étouffements, de bourdonnements d'oreilles, de crampes d'estomac, et demeura alité toute la journée, sans prendre aucune nourriture. La nuit pourtant se passa encore sans agitation nerveuse.

La situation avant empiré, le père fit appeler, samedi vers neuf heures du matin, un premier médecin. Après examen de l'enfant, ce dernier, que les parents du jeune malade n'avaient pas pensé à mettre au courant de l'incident,oublié pour eux,de la morsure,ne put découvrir le mal dont était atteint le petit Eugène. Il ordonna des pilules, une eau préparée pour gargariser la gorge et une huile pour graisser le canal du nez. La médication fut exécutée à la lettre, mais n'apporta aucune amélioration.

Entrant alors dans sa seconde phase, la terrible maladie se manifesta par des convulsions et des crises nerveuses de la face et des membres. L'enfant souffrait maintenant atrocement et ne cessait de pousser des cris ; les yeux étaient tour à tour hagards et terrifiés ; les étouffements étaient continuels ; le pauvre petit pleurait aussi à chaudes larmes, mais ne perdait pas connaissance.

Vers deux heures du matin, dimanche, M. Delcroix se rendait au poste de police du 4e arrondissement et réclamait un agent, puis, en sa compagnie, allait quérir un second médecin. Le docteur arriva, mais pas plus qu'on ne l'avait fait pour son confrère, on ne pensa à le mettre au courant de la morsure du chien. Il examina longtemps le petit garçon et dut reconnaître, lui aussi, qu'il se trouvait impuissant à découvrir la cause du mal. Il écrivit cependant une ordonnance.

Le médecin parti, on ne tint pas compte de l'ordonnance, le pauvre père et la pauvre mère ne songeant plus qu'à calmer leur enfant, car son agitation redoublait. Son état ne s'améliora faiblement que dans la matinée.

Une promenade douloureuse

Le petit Eugène eut alors une pensée bizarre. Il demanda à son père de le conduire voir sa grand-mère qui habite aux Ballons, rue du Petit-Tournai, à Wattrelos. M. Delcroix, voulant satisfaire le moindre de ses désirs, partit vers deux heures de l'après-midi, portant son enfant sur son dos, et accompagné de sa femme. En cours de route, de nouvelles crises plus aiguës encore se déclarèrent ; l'une d'elles fut si soudaine que le père surpris par la secousse, fut renversé par terre. Il fallut s'arrêter plusieurs fois sur le chemin et aller demander du secours dans les maisons voisines. Chez la grand-mère, les crises recommencèrent ; on lui donna de l'eau, il parut la boire, il lapait plutôt sans boire, et chaque mouvement de la langue augmentait son agitation.

Enfin après 1 heure 1/2 on se remit en route, à la recherche d'un médecin et le père, puis le grand'père portèrent l'enfant à tour de rôle. Au Crétinier, derrière l'église Saint-Vincent, on rentra dans un estaminet. L'enfant écumait de rage, et sa bave jaillissait de tous côtés. Rue d'Oran, à Roubaix, à l'estaminet du Beau-Bouquet, vers 5 heures 1/2, Eugène, assis à une table, se leva soudain et courut saisir un verre d'eau qu'il porta à sa bouche. Aussitôt une crise plus violente le jeta par terre ; le pauvre enfant se roula sur le sol et, dans un geste fou, il arracha, en les brisant avec ses doigts, les parois du verre.

Le retour de l'enfant. — On découvre la terrible maladie

Toute la famille, au comble de l'émotion, rentra au domicile vers 6 heures 1/2 du soir. M. Delcroix impuissant, maintenait son fils sur ses genoux.

Tour à tour, l'enfant fondait en larmes et embrassait éperdument son père, puis soudain, en proie à une agitation imaginable, il se mit à baver de nouveau et mordit son père au bras droit, puis à la cuisse et à la main droite. L'index porte plusieurs traces bien apparentes de morsure. Il fallut l'intervention de plusieurs personnes pour maîtriser les accès d'emportement de ce frêle enfant.

M. Delcroix vers sept heures, fit appeler M. le docteur Montaigne. Dès son arrivée, le praticien constata chez l'enfant des spasmes laryngés, des convulsions épileptiformes et des contractures tétaniformes ; il était en proie à une véritable fureur. Le docteur lui fit présenter un verre d'eau, dont il absorba une petite gorgée. Le moindre mouvement de déglutition provoqua aussitôt des spasmes réflexes des plus douloureux, notamment du larynx.

M. Montaigne diagnostiqua alors d'une façon formelle et sans hésiter, la rage, et ordonna le transfert d'urgence du pauvre enfant à la Fraternité.

Une agonie atroce

Quand la voiture d'ambulance fut arrivée, M. Delcroix dont le courage ne faiblissait point, y monta tenant toujours de force son enfant dans ses bras. En cours de route, un locataire qui l'accompagnait dut s'asseoir sur les jambes du pauvre petit pour le maintenir.

A l'hôpital, il fut placé dans une chambre isolée ; on dut le ligotter sur son lit, et deux hommes le veillèrent.

Jusque minuit il parut relativement calme ; puis il entra en agonie ; la troisième phase de la maladie, l'asphyxie, allait achever d'étouffer la pauvre victime. Cette agonie qui terrifia les infirmiers, les religieuses, que tous les soins prodigués ne purent soulager, dura une heure et demie ; elle fut atroce. Enfin l'enfant, épuisé, rendit le dernier soupir, après avoir reçu les derniers secours de la religion.

On a constaté qu'immédiatement après la mort, sa face s'est congestionnée.

Ajoutons que M. le docteur Felhoen a, dès son arrivée, faite toutes réserves, quant à la délivrance du permis d'inhumer. Si l'enquête de police ne retarde point les funérailles, en vue d'une autopsie, elles auront lieu mercredi, à sept heures et demie du matin, en l'église du Saint-Rédempteur.

A l'Institut Pasteur

On juge de l'émoi qui traversa le quartier du Gros-Saule, quand arriva de très bonne heure lundi matin, la nouvelle de la mort du petit martyr. Aussitôt informé, M. Prudhomme, commissaire de police, a pris ses mesures pour faire diriger immédiatement sur l'Institut Pasteur à Lille, les deux autres personnes qui avaient été mordues par le chien, et surtout le père Delcroix, victime luimême de son enfant. Tous trois ont subi dans l'après-midi, la première épreuve du traitement spécial contre la rage.

La Xe Fête Annuelle du Tir Français

ROUBAIX 1910. — 8 AU 27 JUIN

SOUSCRIPTIONS (5e liste)

MM. Félix Chatteleyn, à Roubaix, 200 fr. ; Charles Tonnel, à Tourcoing, 250 fr. ; Floris Salembier, à Roubaix, 300 fr. ; Ch. Tiberghien et fils, à Tourcoing, 250 fr. ; Alfred Dorez, à Roubaix, 200 fr. ; Léon Screpel, à Roubaix, 200 fr. ; G. Masurel père et fils, à Roubaix, 500 fr. ; Ryo-Catteau, à Roubaix, 500 fr. ; Henri Glorieux, à Roubaix, 500 fr. ; G. Requillart et fils, à Roubaix, 300 fr. ; Eloy-Duvillier, à Roubaix, 500 fr. ; Syndicat des teinturiers et apprêteurs du Nord, 1.000 fr. ; César et Joseph Pollet, à Roubaix, 500 fr. ; Claude, notaire à Roubaix, 200 fr. ; Wattine-Bossut, à Roubaix, 500 fr. ; Mines d'Ostricourt, 300 fr. ; Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing, 200 fr. ; Léon Martinage, 200 fr.

Deux rixes graves entre la police et des malfaiteurs

Dans l'après-midi de lundi, la police a maille à partir avec deux bandes d'individus, qui engagent contre les agents une bataille en règle.

RUE DE TOURCOING

En voulant délivrer un passant que des individus frappaient, deux agents sont attaqués par ceux-ci. — Une lutte à coups de sabre. — Arrestation d'un des malfaiteurs. — Une chasse à l'homme

Les agents de police Dhal et Debreux, qui se rendaient à leur service lundi après-midi, vers deux heures, remarquèrent rue de Tourcoing, deux individus pris de boisson qui frappaient de coups de pied un paisible passant.

Les agents se dirigèrent de ce côté pour faire cesser le scandale, ce qui ne plût pas du tout aux deux agresseurs, car ils ripostèrent aux observations des agents en les injuriant.

Voyant cela, les agents voulurent les mettre en état d'arrestation. Une lutte s'engagea entre les quatre hommes, au cours de laquelle l'un des agresseurs, Vanderauwera, saisit le sabre de l'agent Dhal. Il parvint à le tirer hors du fourreau et se mit à frapper dans toutes les directions ; l'arme atteignit son camarade, Julien Surnon, journalier, âgé de 19 ans, demeurant rue d'Iéna, le blessant à la tempe gauche et lui faisant une plaie de plusieurs centimètres de longueur, d'où le sang s'échappait assez abondamment.

A ce moment, l'agent Debreux, voyant son collègue en danger, dégaina et appliquant un fort coup de sabre dans le dos de Vanderauwera, lui fit lâcher son arme. Vanderauwera prit la fuite.

Julien Surnon fut ligoté et conduit au poste de police du 1er arrondissement.

Il y était à peine arrivé que les agents furent informés que Vanderauwera venait, armé d'un bâton, afin de délivrer son camarade.

Immédiatement, les agents se mirent en route pour le découvrir. On l'avait signalé rue de la Lys ; une battue fut opérée dans le quartier sans résultat.

Deux propriétaires d'automobile qui passaient en ce moment près du poste de police ont mis gracieusement leur machine à la disposition des agents.

Julien Surnon sera poursuivi pour rebellion, coups et blessures aux agents.

Cette chasse à l'homme avait provoqué dans le quartier une très vive animation.

RUE DE LA CHAPELLE-CARETTE

Quatre individus en état d'ivresse s'attaquent à deux agents de la sûreté. — Une scène de pugilat. — Les agents reçoivent du renfort : il était temps ! — Arrestation de trois des agresseurs. Les agents sont blessés

Dans l'après-midi de lundi, vers quatre heures et demie, les agents de sûreté Rancelot et Fiévet se présentaient au Bar Tourquennois, rue de la Chapelle-Carette, pour signer le livre de logeurs. Dans le bar se trouvaient quatre individus en état d'ébriété, René Vermassen, Arthur Roseboom, Henri Delespaul et Robert Brice, tous âgés de 25 à 30 ans. A la vue des agents, ils se mirent à les narguer, puis allèrent fermer la porte d'entrée.

Les agents ne répondirent pas et se dirigèrent vers la porte, afin de sortir. A ce moment les quatre hommes les injurièrent grossièrement et les menacèrent.

Les agents purent, après bien des difficultés, ouvrir la porte et se rendre dans la rue, suivis de leurs insulteurs.

Mais dans la rue les choses se passèrent autrement que dans l'estaminet et une lutte s'engagea entre les deux agents de la sûreté et leurs quatre adversaires.

Les agents du poste de police du 1er arrondissement, mandés, arrivèrent au pas de course, assez à temps pour empêcher leurs collègues d'être victimes des malandrins.

A la vue du renfort qui arrivait à leurs antagonistes, ces derniers prirent la fuite.

Ils furent poursuivis par les agents qui parvinrent à en arrêter trois dans les rues adjacentes après une course de plusieurs centaines de mètres.

Les individus arrêtés sont : René Vermassen, Arthur Roseboom, Henri Delespaul ; le quatrième agresseur des agents, Robert Brice, a pu s'enfuir.

Tous trois ont été écroués au poste de police du 1er arrondissement.

Les agents de sûreté Fiévet et Rancelot, ainsi que leurs collègues en tenue Descamps et Meirhaeghe, portent de nombreuses contusions aux pieds aux mains et sur le corps.

La bande des forcenés avait visité dans l'après-midi plusieurs estaminets du quartier, et dans chacun d'eux s'était livrée à des voies de fait et en particulier à l'estaminet à l'« Hirondelle », rue de l'Avocat, 2. Dans ce dernier estaminet, profitant que la patronne était en voyage, les malandrins ont bu et menacé les domestiques. Ces derniers ont du quitter la maison, que les individus ont fouillée du haut en bas.

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DU NORD du Syndicat des Débitants de Boissons

Le bureau fédéral de la Fédération du Nord nous adresse la communication suivante :

On lit dans le « Journal du Débitant » de Marseille :

« Liberté commerciale. Egalité devant l'impôt. Débitants de boissons, défendons-nous !

» Tel est l'en-tête de la circulaire que nous avons reçue de nos amis du Nord, nous annonçant la tenue de leur Congrès Régional à Roubaix, pour le 24 de ce mois.

» L'ordre du jour comprend un grand nombre de questions relatives aux revendications des débitants de boissons devant le Parlement.

» Comme on le voit, nos confrères du Nord ne désarment pas. La lutte contre la licence va commencer, et, avec eux, nous obtiendrons satisfaction, car nous connaissons leur ardeur combative et leur énergique résistance.

» Ce congrès régional aura une importance considérable et nous ne doutons pas qu'une besogne efficace y sera faite ».

Le Comité organisateur du Congrès rappelle aux débitants que la séance de l'aprèsmidi commencera vers trois heures, et que la Conférence aura lieu à 8 heures du soir, à la Salle Pandore, rue Pauvrée, 28, à Roubaix.

Un audacieux exploit de cambrioleurs
BOULEVARD GAMBETTA

Après avoir pénétré dans une chambre, ils blessent un vieillard et dérobent une bicyclette

Des malfaiteurs ont, au cours de la nuit de dimanche à lundi, commis un audacieux méfait dans une dépendance de l'estaminet de M. Gustave Demartelaere, situé rue des Longues-Haies, 39. Vers 2 heures 1/2, un locataire septuagénaire, M. Ferdinand Delhaye, qui dormait dans sa chambre, au rez-de-chaussée et vers le boulevard Gambetta, fut soudain réveillé en sursaut. Un individu allait et venait dans la pièce. Le vieillard crut d'abord à la présence d'un autre locataire de la maison, mais il aperçut alors l'intrus occupé à fracturer la serrure de son coffre. L'ayant alors interpellé, M. Delhaye lui demanda ce qu'il faisait là, sur quoi le cambrioleur répondit : « Tais-toi vieux ou je te tue ».

Mais le « vieux » se mit à pousser des cris. Joignant alors le geste à la menace, le malfaiteur frappa le locataire à l'avant-bras droit avec un instrument pointu qui lui fit une entaille pénétrante, puis il prit la fuite.

Quand arriva le cabaretier, on constata qu'une bicyclette placée dans la chambre avait disparu, enlevée sans doute par un complice du voleur, avant le réveil du locataire. La machine, d'une valeur de 225 francs, et d'un poids de onze kilos, appartient à un autre locataire, M. René Bellemans. Elle porte le cadre noir et les jantes en bois, garnies de boyaux, avec la marque « La Vaillante » ; le guidon est cintré, avec les extrémités garnies de toile isolante.

Une enquête est ouverte sur ce cambriolage par M. Pagès, commissaire de police du 3e arrondissement ; mais le vieillard n'a pu donner aucune indication sur le signalement de son agresseur.

LES ÉLÈVES DU PENSIONNAT SAINT-LOUIS ROUBAIX AU CONCOURS DE STÉNO-DACTYLOGRAPHIE. — C'est avec une légitime satisfaction que nous enregistrons les succès des élèves du Pensionnat St-Louis au concours de Sténo-dactylographie organisé sous les auspices du Cercle Sténographique Roubaisien.

Tous les élèves présentés par M. Gapihan, le sympathique et dévoué préfet des études, ont été reçus aux différentes épreuves : Ce sont : MM. André Dubourg, Jean Heygère, Jean Six, Gervais Bierler, Charles Mahieu, Marcel Vérez et Gaston de Backer (examens du 1er degré). M. Maurice Lérisson a été classé le premier à l'examen commercial supérieur (120 mots à la minute).

Ces succès continuent la série de ceux que le Pensionnat a remportés au commencement de l'année et en promettant de nouveaux en juillet prochain.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme Marie-Louise Rougier, femme de M. Mauget, le sympathique juge de paix du canton Nord de Roubaix, décédée le 21 mai, à l'âge de cinquante-six ans, en son domicile, 24, rue d'Alsace.

Nous prions M. Mauget d'agréer, en cette douloureuse circonstance, l'expression de nos sincères et vives condoléances.

POUR L'ARBRE DE NOEL. — La quête faite lors des fêtes qui ont eu lieu le 15 mai dernier, dans le quartier de l'Ommelet, a produit la somme de 38 francs 10, qui a été remise à la mairie par M. Welman, rue de l'Ommelet, 64, pour être versée à la caisse de l'arbre de Noël.

UN SUICIDE RUE DES ARTS. — Un ancien comptable, M. Jules Marchand, âgé de 59 ans, demeurant rue des Arts, 58, qui souffrait depuis longtemps d'une maladie qui ne pardonne pas, et de neurasthénie aiguë, s'est donné la mort, lundi matin vers huit heures et demie en se tirant une balle de revolver dans la tempe droite.

Le bruit de la détonation avait été entendu par ses enfants, qui le trouvèrent étendu dans sa chambre, ne donnant plus signe de vie.

M. le docteur Isbecque, mandé, n'a pu que constater le décès.

M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait les constatations d'usage.

PHONOLIST, piano électr. de salon, se joue aussi à la main. Merveille d'art et mécan. Jeu artist. incomp. des plus gr. pianistes. Mon SCREPEL, 138, Gde-Rue, Rx. Tél. 21.12. 214-4

UNE DOUBLE DISPARITION, RUE DU FONTENOY. — Depuis le début de l'année Mme Catherine Davaine, ménagère, demeurant rue du Fontenoy, 85 bis, avait comme sous-locataire, une ouvrière couturière, Geneviève Dervin, femme Forçat, âgée de 30 ans.

Alors que rien, dans la conduite préalable de cette dernière, ait pu faire prévoir cet acte, Geneviève Dervin a disparu samedi soir. M. Alfred Davaine fils, âge de 17 ans, est disparu également depuis samedi soir.

Dans la journée de dimanche, Mme Davaine a constaté la disparition d'un petit coffret qui se trouvait dans sa chambre à coucher et qui renfermait une montre en or, de fillette, des boucles d'oreilles, un chapelet, trois livrets de Caisse d'Epargne, et divers autres papiers de famille.

Les bijoux ont une valeur de 500 francs.

Malgré toutes les recherches il a été impossible, jusqu'à présent, de découvrir les traces des fugitifs. Mme Davaine a écrit à M. le Préfet du Nord, en le priant de bien vouloir ordonner les mesures propres à les faire retrouver.

Chaussures INCROYABLE, 28, r. Gare. Sté p. actions se spécial. d. la mode. Voir vitrines. 86887d

UN VOL D'OUTILS. — M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement a ouvert une enquête au sujet de plaintes qu'il a reçues de la part de deux cabaretiers, MM. François Adam, rue de l'Alma, 185, et Henri Lorthiois, rue Jacquart, 112, contre un ouvrier peintre de passage.

Ce dernier se faisait remettre dans le bût, soit-disant d'exécuter des travaux, des outils qu'il revendait à vil prix.

ON L'IMITE, mais nul ne l'égale, le talon tournant WOOD-MILNE, le plus durable. Exigez le nom sur chaque talon, pour éviter les contref. H. 1.50 ; D. 1.25 la paire. Gros : Tiberghien, 8, Place Notre-Dame, Rx. 4459-d

TISSUS D'ÉTÉ HAUTE NOUVEAUTÉ. — **Grand choix de Vichy, Zéphirs, Coutil, Toile Nationale, Mousseline, Flanelle fantaisie, etc., etc.. Dispositions et cooris nouveaux ; Maison Spéciale de blanc, Robiche-Hottiaux, 33, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.** 86838

CROIX

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira le vendredi 28 mai, à huit heures du soir, pour délibérer sur les questions suivantes :

1. Session de mai : Ouverture ; nomination du secrétaire. — 2. Procès-verbal de la séance du 4 mars 1910 : Approbation. — 3. Raccordement de la filature Leclercq Delaoutre : Redevance. — 4. Voie ferrée reliant la gare de Croix à l'Exposition de Roubaix : Redevance. — 5. Rue de l'Ouest : Mise en état de viabilité. — 6. Propriété Voreux-Cau : Ouverture de rues ; propositions. — 7. Service des Eaux : Fourniture de compteurs ; marchés de gré à gré. — 8. Bâtiments communaux : Café de la salle des fêtes ; réparations. — 9. Clocher de l'église St-Martin : Réparations. — 10. Service vicinal : Livraison de pavés en échange de travaux exécutés. — 11. Propositions budgétaires pour l'entretien des chemins vicinaux en 1911 : Approbation. — 12. Châlet-Bains : MM. Gaberel et Lorsignol ; règlement de compte ; proposition d'arbitrage. — 13. Vote de crédits divers.

Huis clos. — Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables : Demandes d'admission. — Taxe militaire : Dispense en faveur de jeunes gens indigents. — Ecole Nationale Professionnelle d'Armentières : Demande de bourse.

LA MARAUDE. — M. Charles Degravelines, marchand de légumes, demeurant sentier des Ogiers à l'Allumette, a constaté, lundi matin, que des maraudeurs s'étaient, pendant la nuit, introduits dans son jardin, et y avaient enlevé pour une dizaine de francs de légumes. Il a porté plainte. Une enquête est ouverte.

VOL D'UN VESTON. — Un ouvrier tireur, demeurant 8, rue Neuve, à Croix, M. Augustin Leroy, était rentré chez lui, dimanche, vers dix heures du soir. Il se déshabilla et monta se coucher, laissant ses vêtements au rez-de-chaussée. Il oublia de fermer la porte de sa demeure. Lundi matin, quand il descendit il constata qu'un malfaiteur avait pénétré chez lui et avait enlevé un veston d'une valeur de 35 francs. Il est allé conter sa peine à M. Joly, qui a ouvert une enquête.

LOUPES & KYSTES

Guérison radicale, sans opérations, sans douleur, ni arrêt dans les occupations. M. PICHETTI, 21, rue d'Athènes, Paris (de 9 h. à 11 h. et de 2 à 7 h.). Renseignements gratuits par correspondance. 4461-ad

WASQUEHAL

Un jeune homme de Croix se jette dans le canal

On réussit à le tirer de l'eau, mais son état parait grave

Un jeune homme de Croix, Adrien Deschamps, âgé de 15 ans, dont les parents habitent rue de Tourcoing, s'est jeté dimanche soir, dans le canal à Wasquehal. Voici dans quelles circonstances :

Lorsqu'à midi le jeune Adrien Deschamps rentra chez lui pour dîner, il ne trouva pas de repas préparé. Il se permit de faire quelques remontrances à ce sujet. Son père se fâcha. Ce que voyant, le jeune homme, chagriné, sortit de la maison. Il erra de ci, de là. Vers six heures et demie du soir, il se trouvait le long du canal de Roubaix, entre les deux écluses du Noir-Bonnet et du Petit-Cottigny.

Soudain, obéissant à un mouvement de désespoir, Adrien Deschamps s'approcha de la berge et se jeta à l'eau.

Des personnes qui passaient avaient vu son acte. Ils accoururent à l'endroit où le jeune homme s'était jeté dans le canal. Celui-ci était déjà revenu une fois à la surface de l'eau et avait disparu.

Aidé des éclusiers, les témoins furent assez heureux pour le repêcher lorsque pour la deuxième fois il réapparut.

Il était temps. A peine sur les bords du canal, Adrien Deschamps tomba en état de prostration, tandis que le sang lui giclait par le nez et la bouche.

M. le docteur Liénard, mandé en toute hâte, lui prodigua ses soins et le fit reconduire à son domicile.

Lundi matin, son état ne s'était guère amélioré. Les médecins qui soignent Adrien Deschamps n'osent se prononcer sur les conséquences de son acte.

AMABILITÉ MAL RÉCOMPENSÉE. — Il y a quelques jours, M. Emile Vandame, demeurant Grande-Rue, 87, à Roubaix, se promenait en bicyclette le long du canal de Roubaix. Arrivé près du tissage de M. Villems, il se reposa quelques instants, tenant à la main son vélo. Vint à passer un jeune homme de Roubaix, Arthur Huvart, rue du Fresnoy, cour Vierlynck. Il demanda à M. Vandame la permission d'essayer sa bécane. Celui-ci acquiesça.

Le jeune homme enfourcha la machine, se mit à pédaler dare-dare et disparut par le pont des Voyous. M. Vandame eut beau l'attendre, il ne le revit plus.

Il s'enquit au domicile de ses parents ; mais Huvart n'y a plus reparu.

Il se décida alors à déposer contre lui une plainte entre les mains de M. Joly, commissaire de police de Croix.

La bicyclette de M. Vandame est estimée deux cents francs.

LANNOY

HEM

LA DUCASSE. — La journée de lundi a été divertissante et fort animée. Les promeneurs ont été nombreux et l'effervescence s'est maintenue très vive jusque une heure avancée de la soirée.

Le SUCRE BÉGHIN fond le mieux et sucre le plus 77

WATTRELOS

La "Mutuelle Wattrelosienne"

Cette société de secours mutuels, qui a son siège chez M. Carlos Deffontaine (Congo) a tenu, dimanche dernier, 22 mai, son assemblée générale trimestrielle, à quatre heures, sous la présidence de M. Constant Cuvelier, président.

Après l'adoption du procès-verbal de la précédente assemblée, il est procédé au vote pour l'admission des nouveaux membres qui se sont fait inscrire.

Puis le trésorier rend compte du mouvement de la caisse pendant le trimestre écoulé et de la situation financière de laquelle il résulte que l'avoir actuel de la société s'élève à 14.653 fr. 19, dont 6.814 fr. 26 en fonds libres à la Caisse des dépôts et consignations et en caisse du trésorier et 7.783 fr. 93 au fonds de retraite.

L'exposé de cette situation particulièrement prospère soulève les applaudissements unanimes des sociétaires présents.

Le président, M. Cuvelier, informe ensuite les sociétaires que les statuts de la Réassurance, qui étaient à l'étude lors de la dernière assemblée sont prêts à être discutés. Sur sa proposition l'assemblée décide d'en entreprendre immédiatement l'étude, afin de mettre au plus tôt ce service en état de fonctionner.

Ces statuts prévoient que, moyennant un prélèvement de 0 fr. 10 par mois sur la cotisation actuellement versée, il sera alloué aux sociétaires malades, une somme de 6 francs par semaine pendant la première année qui suivra les six premiers mois de maladie et 3 francs par semaine pendant la deuxième année.

Ils sont votés à l'unanimité des assistants qui adressent de chaleureux éloges à la commission administrative pour l'élaboration de ces statuts dont les dispositions, sans augmenter le taux de la cotisation, prolongent de deux ans les secours en argent que la société donne actuellement pendant les six premiers mois de maladie.

M. le président entretient ensuite l'assemblée de l'excursion mutualiste à La Panne-sur-Mer, organisée par l'Union Mutualiste des cantons de Roubaix, pour le 3 juillet prochain. Il fait connaître que le prix de 6 fr. 60 fixé pour cette excursion, comprend les frais du voyage, qui, effectué isolément, coûte 6 fr. 50, aller et retour, ainsi que la nourriture et les attractions. Il informe les sociétaires que les membres de leurs familles et leurs amis peuvent y prendre part, mais que toutefois les enfants ne peuvent bénéficier de la demi-place. Il les invite à souscrire nombreux pour cette excursion afin de former un groupe important dans cette manifestation mutualiste, et les prévient que le secrétaire se tiendra tous les samedis, de 8 h. à 9 heures, au siège social pour recevoir les inscriptions dont la liste sera close le 20 juin.

La séance a pris fin à 5 heures.

LES RÉCLAMATIONS DE CONTRIBUTIONS seront reçues aujourd'hui à la Mairie par M. le contrôleur des contributions, de 2 à 4 h. Les intéressés devront se munir des documents nécessaires.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE. — La liste des personnes admises au bénéfice de l'assistance obligatoire, a été arrêtée par le Conseil municipal et déposée au Secrétariat de la Mairie, où, pendant vingt jours, elle sera communiquée à toute personne qui en fera la demande.

Pour devenir actionnaire sans débours avoir des bières naturelles exemptes de prod. chimiques, Brasserie Coop. Union St-Amand, r. Copernic, Rx, renommée p' sa fabric. (Nombr. avantag.) 237

TOURCOING

La journée du mardi 24 :

Tribunal de commerce, audience à 9 h. 1/2.
Bibliothèque communale, de 9 h. à midi et de 5 à 9 h.
Bibliothèque de l'Ecole des B. A., de 2 à 4 h.

SANGLANTE AGRESSION à la Croix-Rouge

Un rattacheur blessé de trois coups de couteau. — Les agresseurs en fuite

Dans la matinée de lundi, M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, était informé qu'un ouvrier rattacheur avait été, la veille au soir, vers 10 heures, attaqué rue de la Croix-Rouge. La victime de cette agression est M. Arthur Castel, 27 ans, demeurant chez M. Wilcomme, à l'estaminet portant pour enseigne « Aux Armes de France », rue du Moulin-Fagot, à l'angle de la rue du Château.

L'enquête aussitôt ouverte permit d'établir les circonstances de l'agression.

M. Castel, qui s'était rendu, dans la soirée, à la Croix-Rouge, avait passé la soirée avec quelques amis, s'amusant avec eux. Vers neuf heures trois quarts, il les quitta et se mit en devoir de regagner son domicile en suivant la rue de la Croix-Rouge.

A quelques mètres du débit de tabac de M. Vandebroucke, un groupe d'individus croisa le rattacheur. Parmi ces hommes, se trouvaient deux repris de justice, Charles Lescroart et son amie, Léonie Dumortier.

Depuis plus de dix-huit mois, Lescroart en voulait à Castel. Brusquement, avant que celui-ci pût se mettre sur ses gardes, Lescroart le frappa d'un coup de couteau à la région dorsale droite. Il le terrassa et s'acharnant sur lui, lui donna deux autres coups de couteau à l'épaule droite et aux reins.

Pendant que Lescroart s'écharnait sur sa victime, qui n'opposait aucune résistance, Léonie Dumortier portait des coups de pied à Castel, lui faisant des contusions à la face et une plaie contuse au sommet de la tête.

A la vue du sang qui s'échappait des blessures du malheureux rattacheur, les deux auteurs de cette lâche agression prirent la fuite.

Péniblement, Arthur Castel se releva et se traîna jusqu'à son domicile.

M. le docteur Desfossez, dont l'habitation est voisine, vint le soigner et pansa les blessures. Celle du dos est la plus profonde, mais elle ne présente, toutefois, aucun caractère de gravité. Sur les conseils de M. Desfossez, Arthur Castel s'est rendu, lundi matin, à la visite de l'hôpital et a été admis à l'établissement hospitalier de la rue Nationale.

M. Niederst poursuit activement son enquête et fait rechercher Lescroart et la fille Dumortier.

LES AUTOMOBILES. — La police a dressé procès-verbal pour allure trop rapide à leur automobile, aux propriétaires des véhicules numéros 313 D-4 et 362 D-I. Ces contraventions ont été constatées, la première rue de Roubaix, la seconde place Thiers.

ACHETEZ TOUJOURS A BON MARCHÉ. Pour vos beurres, la « Fromagerie, 71, rue de Tournai », vous vendra à des **prix défiant toute concurrence. Beurre table, extra fin, 1.50, de cuisine, 1.35 la livre.** 86935d

POLICE DES CABARETS. — Une cabaretière de la rue du Conditionnement, Eugène Wyseur, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir occupé une servante non titulaire du certificat de bonne vie et mœurs. La servante, Marie Vandaele a également fait l'objet d'une contravention.

Maladies de la POITRINE et de l'ESTOMAC, Dr Bourgeois, Spécialiste, rue de Lille, 50. 219

UN COURT-CIRCUIT. — A la sous-station de l'Energie Electrique, rue Charles-Wattinne, le chef de station, M. Henri Descamps, 31 ans, en faisant un montage, a été victime d'un court-circuit. M. le docteur Decouvelaere a relevé des brûlures à la main droite qui nécessiteront un repos de trois semaines.

MOUVAUX

Une manifestation en l'honneur de M. César Pollet

Le Conseil municipal de Mouvaux, ayant à sa tête M. Bataille, maire, s'est rendu, lundi soir, chez M. César Pollet, à l'occasion de sa promotion au grade de chevalier de la Légion d'honneur. La musique municipale, la Société d'Anciens Militaires le *Drapeau*, le Comité d'administration des Vieux Ménages, s'étaient joints au Conseil municipal pour présenter leurs félicitations au nouveau légionnaire.

M. Henri Bataille, maire, a pris la parole pour féliciter M. Pollet de la distinction honorifique dont il venait d'être l'objet. Il a ensuite remercié M. César Pollet de sa générosité envers les pauvres de Mouvaux.

Sur sa proposition, un vivat a été chanté par toute l'assistance en l'honneur de M. César Pollet.

Le président de la musique municipale a pris également la parole pour remercier le nouveau légionnaire de l'intérêt qu'il a toujours témoigné à la *Philharmonique* de Mouvaux.

CONSERVATION DES FOURRURES Mme A. FOURNIER 30, rue Esquermoise, LILLE - PLUMES - 527

LILLE

UN INCIDENT REGRETTABLE. — Dimanche après-midi, vers cinq heures et demie, un sous-officier du 43e d'infanterie, M. B..., de service en ville, accostait, boulevard des Ecoles, un artilleur du 27e, qui l'avait croisé sans le saluer.

Un rassemblement important se forma aussitôt autour des deux hommes. La foule prenant fait et cause pour l'artilleur, le sous-officier fut obligé de se réfugier à la caserne Vandame.

Un rapport a été adressé par le sergent à M. le colonel Gondré, major de la garnison.

Mercredi 25, Réclame aux Galeries Lilloises ; Peignoirs lainette fantaisie, belles dispositions, valant 9.50, vendus 7.20. 4456a-d

Cie Anglaise, 2, Gde-Place et Cambrai, Gde-Place, hab. avec élég. prix mod. 86624

Madame, ne partez pas en voyage sans acheter un flacon de poche d'**Eau de Mélisse Vve Ch. de RICQLES.**

Il vous protégera contre tous les malaises si fréquents en voyage.

En vente dans toutes les bonnes pharmacies. 4098a

Communications

ROUBAIX. — Ecole de tir et d'instruction militaire de la Fédération des anciens élèves des écoles publiques de Roubaix. — Le cours des fourriers se fera le mardi, à 8 heures, école de la rue Chanzy. — Les répétitions de la musique, chez M. Bauwens, rue du Collège, à 8 h. 1/2. — Le cours des pupilles, le jeudi, à l'école de la rue des Arts.

— **Comœdian-Club.** — Réunion obligatoire jeudi prochain, à 8 h. 1/2. Excursion au Mont de l'Enclus du 10 juillet.

— **Accordéonistes Roubaisiens.** — Ce soir, mardi, à 7 h. 1/2 cours de solfège. A 9 heures, répétition générale pour toutes les parties. — Les répétitions partielles auront lieu le mercredi et le jeudi, de 7 à 9 heures, pour toutes les parties.

TOURCOING. — **L'Echo de la Frontière,** dans sa réunion générale du 22 mai, a procédé au renouvellement par tiers de la Commission. Ont été nommés : MM. J.-L. Heuls, président ; D. De Bue, vice-président ; H. Libbrecht, secrétaire ; H. Heuls, secrétaire-adjoint ; Th. Dussollier, trésorier ; A. Raepsaet, archiviste ; A. Jacquart, A. Pollet, J.-B. Debonnets, A. Selosse, commissaires.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— On annonce à Santes, le prochain mariage de M. Gaston Bernard, membre du Comité de la Jeunesse catholique, avec Mlle Rachel Desfives, d'Haubourdin.

— Jeudi, 2 juin, à onze heures, en l'église de Mons-en-Barœul, sera célébré le mariage de M. Albert Delwart, fils de M. et Mme Louis Delwart, de Tournai, avec Mlle Madeleine Virnot, fille et belle-fille de M. et Mme Victor Virnot, petite-fille de M. et Mme Urbain Virnot, et de M. Charles Bocquet.

Dans la Gendarmerie

— *Nominations.* — Sont nommés : au grade de maréchal-des-logis, le maréchal-des-logis à cheval Vis, commandant les brigades d'Armentières, en remplacement du maréchal-des-logis chef Loth, retraité, placé à Douai (1re).

Au grade de maréchal-des-logis à cheval, le brigadier à cheval Lewailly, commandant la brigade de Fourmies (Nord), placé à Armentières (1re).

Au grade de brigadier à cheval, le gendarme à cheval Dupont, de la brigade de Sant-Amand (Nord), placé à Fourmies.

Chez les Sapeurs-Pompiers

— *Nominations.* — Sont nommés aux grades ci-après dans le corps des sapeurs-pompiers : MM. Pétillon, capitaine à Estaires ; Lamotte, lieutenant à Estaires ; Leleu, sous-lieutenant à Estaires ; Lecocq, lieutenant à Méteren.

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

LA CONFIRMATION

Mgr Christiaens, évêque de Colophon, a continué lundi sa tournée de confirmation. A 8 h., il s'est rendu à Saint-Joseph où il a confirmé les enfants de cette paroisse et ceux de St-François d'Assise.

Sa Grandeur est ensuite allée à Notre-Dame pour administrer le sacrement aux enfants de Notre-Dame et de Saint Antoine.

Mgr Carlier, vicaire général, a interrogé des enfants de chaque paroisse qui lui ont parfaitement répondu.

A l'issue de la cérémonie, Mgr Christiaens a été conduit processionnellement au presbytère. Sur son passage une foule nombreuse et recueillie se pressait pour recevoir sa bénédiction.

Aujourd'hui la confirmation sera administrée à 8 h. à l'Institution Notre-Dame des Victoires et à 10 heures à Sainte-Elisabeth.

LES PREMIÈRES COMMUNIONS
DANS LE CANTON DE LANNOY

La cérémonie de la première communion a eu lieu dimanche à Sailly et à Forest. De nombreux enfants, filles et garçons, de ces deux paroisses, y ont pris part. Les divers exercices religieux ont été célébrés en grande solennité et pieusement suivis par de nombreux fidèles. Des instructions spéciales aux jeunes communiants ont été données par MM. les curés, dimanche et lundi.

ORDINATION

En l'église Saint-Maurice, à Lille, Mgr Delamaire a conféré les saints ordres aux élèves du Séminaire académique. Voici ceux qui sont originaires du diocèse de Cambrai :

Prêtres. — Joseph Chieux, d'Ochtezeele ; Maurice Debaene, de Deûlémont ; Léon Lamouret, de Clary ; Alphonse Seynave, de Lille ; Elie Caillez, de la Bassée ; Eugène Raeckelboom, d'Eecke ; Maurice Reinette, de Neuville-Saint-Rémy ; Fernand Wibaux, de Bruille-Saint-Amand ; Auguste Scorsery, de Roubaix.

Diacres. — Louis Courmont, d'Hallennes-les-Marais ; Etienne Dumortier, de Tourcoing ; Louis Loridant, de Tourcoing ; René Monteuuis, de Bourbourg ; Michel Helbecque, de Somain ; Achille Vandenabeele, de Petite-Synthe.

Sous-Diacres. — Louis Lesage, de Bailleul ; Lucien Leroy, de Fourmies ; Emile Coornaert, d'Hondschoote ; Lucien Détrez, de Bailleul ; Louis Dumortier, de Wervicq ; Albert Vaton, d'Hazebrouck ; Henri Devos, de Fournes ; Daniel Allaert, de Dunkerque ; Louis Darel, d'Avesnes-sur-Helpe ; Paul Dussart, d'Orsinval ; Gustave Lefebvre, de Rongy (Tournai) ; Gabriel Persyn, de l'Abeele ; Vincent Le Courtois, de Dunkerque ; Joseph Delerue, de Roubaix.